

Le 17 septembre 2005

Bape,  
 Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
 575 rue St-Arnablc, bur. 2.10  
 Québec G1R6A6

**218** P  NP  **DM177**

Projet de parachèvement de l'autoroute 30  
 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman  
 à Candiac et à Saint-Philippe

Montréal

6211-06-075

Pas d'accord avec le tronçon Jean Leman de l'autoroute 30

Monsieur le commissaire,

Je suis de st constant et désire vous informer que je ne suis pas d'accord avec le projet de prolongement de l'autoroute 30 au sud de St-constant et la partie appelée tronçon Jean Leman.

Ce projet du tronçon Jean Leman autant que l'ensemble du tracé sud sera néfaste pour l'environnement et notre qualité de vie

Le tracé sud, y compris le tronçon Jean Leman, sera une 2<sup>e</sup> source de pollution au niveau du bruit et de l'air pour les quartiers de citoyens installés à quelques centaines de pieds du tracé proposé. (étant donné que la route 132/tracé au nord est déjà une source de pollution à cause des arrêts et départs aux feux de circulation) Ce tracé sera aussi une source de pollution additionnelle à la route 132 et de contamination importante au niveau de l'habitat faunique des trois rivières, si-Régis, St Pierre et la Tortue (poissons, oiseaux, amphibiens, etc). En plus, on y affectera sinon détruira un boisé et un milieu humide

Il est certain pour moi que l'option proposée (tracé sud) n'est pas la solution. La 132, d'ailleurs selon le ministère des Transports est l'option qui aurait le moins d'impacts négatifs sur l'environnement et notre qualité de vie

Je vous demande de ne pas autoriser ce projet du tronçon Jean Leman alors qu'il y a le tracé nord sur la route 132 qui évite toutes ces pertes de terres agricoles, destruction de l'environnement et nous permettra de mieux vivre aux abords de la campagne

J'espère que vous porterez attention à ma demande.

Julie CARON

